



Générations Mouvement

FÉDÉRATION du GERS
1 place Maréchal Lannes
32000 AUCH
Tél : 05 62 60 19 50

Auch, le 5 mai 2025

Objet : Intervention sur « l'accès aux droits ». Interclubs de **LA TENAREZE**.

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Courant novembre 2024, je vous ai contacté(e) pour vous demander si vous pourriez accueillir une information sur « l'accès aux droits » destinée à votre interclubs. Cette intervention sera financée par la CFPPA (Conférence des Financeurs) et est ouverte à tous (adhérents ou non adhérents à Générations Mouvement).

Je vous confirme aujourd'hui que la CFPPA a accepté de financer cette formation.

Un juriste du C.I.D.F.F. (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles) interviendra à **SAINT-PUY** le **Mardi 3 JUIN 2025 de 10h à 12h**. Vous voudrez bien en informer vos adhérents ainsi que les personnes qui pourraient être intéressées. J'en informe les clubs de votre interclubs.

Comptant sur votre aide, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.

La Vice Présidente,

Pierrette DARRIEUTORT

Anneliese CEDIL AUDOUIN – Présidente Club de SAINT-PUY.

Sensibilisation sur les successions :

I – Les successions

- A. Généralités
- B. L'option successorale
- C. La dévolution légale : l'absence de testament
- D. Le notaire

II – Les libéralités

- A. Généralités
- B. Les donations
- C. Le testament

III – La vente en viager

IV – La protection juridique des personnes majeures

- A. Les différentes mesures de protection
- B. Les personnes pouvant demander l'ouverture d'une mesure de protection
- C. Les personnes pouvant être nommées mandataire spécial, curateur.rice ou tuteur.rice
- D. Les documents à fournir
- E. Les actes pour lesquels le majeur doit être accompagné et ceux qu'il est autorisé à faire seul
- F. La durée de la mesure de protection